

FONDATION HOPITAL SAINT JOSEPH

Fondation

26 Boulevard de Louvain
13008 Marseille

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

FONDATION HOPITAL SAINT JOSEPH

Fondation
26 Boulevard de Louvain
13008 Marseille

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la FONDATION HOPITAL SAINT JOSEPH,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION HOPITAL SAINT JOSEPH, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « Changement de méthodes comptables » et « Comparabilité des comptes » de l'annexe des comptes annuels concernant respectivement les incidences de la première application des règlement ANC n° 2022-06 et 2023-03 et les autres changements de présentation.

4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Informations relatives à la générosité publique

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), sont décrites de manière appropriée dans les notes « Informations relatives à la générosité publique » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Notre appréciation se fonde notamment sur les diligences suivantes :

- analyse de la concordance des données du CER et du CROD avec la comptabilité générale, la comptabilité analytique et le tableau de répartition des emplois (missions sociales ou dépenses opérationnelles, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement) ;
- analyse par sondage de la correcte imputation analytique des ressources (dons affectés ou non affectés à une campagne) et des emplois ;
- analyse de la cohérence des informations présentées dans le CER et portant sur les investissements liés à la générosité du public.

5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 8 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

ORIGA GROUP

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eva Colin Sitri', written over a horizontal line.

Eva COLIN SITRI

FONDATION HOPITAL SAINT JOSEPH

26 Boulevard de Louvain

13008 Marseille

Etats Financiers au 31/12/2025



- SOMMAIRE -

Bilan

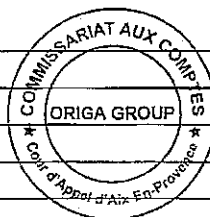
Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5

Compte de résultat

Compte de résultat	7
compte resultat suite	8

Annexes

Note préliminaire	10
Règles et méthodes comptables	11
Immobilisations	21
Amortissements	22
Provisions et dépréciations	23
Créances et dettes	24
Différences d'évaluation sur éléments fongibles et l'actif circulant	25
Produits à recevoir	26
Charges à payer	27
Charges et produits constatés d'avance	28



Engagement financiers et autres informations

Filiales et participations	30
----------------------------	----

Informations relatives à la générosité du public

Informations relatives à la générosité du public	31
Compte d'emploi annuel des ressources collectées	32
Compte de résultat par origine et destination	33
Variation des Fonds Propres	34
TABLEAU DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	35

Comptes annuels

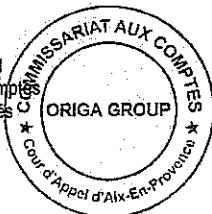


Bilan



Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	154 820	40 603	114 217	1 232
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	12 272 378	447 459	11 824 920	5 917 242
Constructions	230 449 574	101 017 928	129 431 647	100 158 610
Installations techniques, matériel et outillage industriel	8 845 139	3 087 963	5 757 175	4 113 611
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	6 429 135		6 429 135	26 520 313
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 406 249		1 406 249	1 881 990
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	8 868 814	1 706 983	7 161 831	9 209 452
Créances rattachées à des participations	6 679 232		6 679 232	7 014 564
Autres titres immobilisés				
Prêts	100 000		100 000	100 000
Autres immobilisations financières	2 058 501		2 058 501	8 501
ACTIF IMMOBILISE	277 263 842	106 300 936	170 962 906	154 925 515
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	592 401		592 401	469 602
Autres créances	9 730 633		9 730 633	8 450 373
Créances reçues par legs ou donations	2 001 703		2 001 703	2 836 018
Charges constatées d'avance	426 913		426 913	496 892
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	7 671 445	167 822	7 503 623	7 260 613
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	9 360 488		9 360 488	15 504 174
ACTIF CIRCULANT	29 783 583	167 822	29 615 762	35 017 672
Frais d'émission d'emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL GENERAL	307 047 425	106 468 757	200 578 668	189 943 188

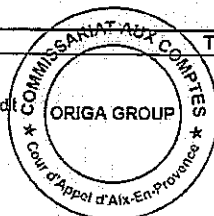


Bilan - Passif

Etats Financiers au 31/12/2025

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	61 064 981	61 064 981
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	61 064 981	61 064 981
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	33 137 888	29 878 167
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	33 137 888	29 878 167
Report à nouveau	13 696 701	13 696 701
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	1 242 591	3 259 722
Situation nette (sous-total)	109 142 160	107 899 570
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 666 384	3 946 948
Provisions réglementées		
TOTAL 1	112 808 544	111 846 518
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 832 725	2 583 070
Fonds dédiés	5 775 357	1 758 733
TOTAL 2	7 608 082	4 341 803
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL 3		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	71 215 676	63 879 326
Emprunts et dettes financières divers	225 459	225 459
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 076 340	2 208 699
Dettes des legs ou donations	2 941 978	3 072 840
Dettes fiscales et sociales	76 469	42 450
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 495 716	4 229 268
Autres dettes	130 404	96 825
Produits constatés d'avance		
TOTAL 4	80 162 042	73 754 867
Ecart de conversion passif		
TOTAL BILAN	200 578 668	189 943 188

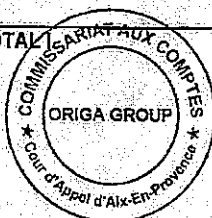


Compte de résultat



Exprimé en €

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	10 126 973	9 447 220
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	447 828	67 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	320 762	303 567
Mécénats	832 864	845 739
Legs, donations et assurances-vie	3 372 596	2 978 255
Contributions financières	50 000	
Reprises sur amortissements, dépré et provisions		21 304
Produits de cessions des immobilisations incorp et corp		
Utilisations des fonds dédiés	1 758 733	931 431
Autres produits	512 908	524 685
TOTAL I	17 422 664	15 119 201
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 964 850	2 195 413
Aides financières	243 017	231 413
Impôts, taxes et versements assimilés	516 578	497 641
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 579 505	6 207 146
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp et corp		
Report en fonds dédiés	5 775 357	4 339 803
Autres charges	958	42 874
TOTAL II	15 079 965	13 514 290
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	2 342 699	1 604 911
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	468 596	451 482
Reprises sur dépréciations, provisions	11 883	
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de V.M.P. et d'instruments de trésorerie	76 072	31 104
TOTAL III	556 551	482 586
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		53 035
Intérêts et charges assimilés	1 656 658	982 415
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de V.M.P. et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	1 656 658	1 035 450
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(1 100 108)	(552 864)



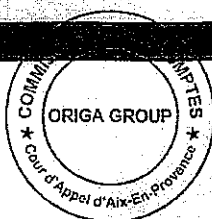
Produits exceptionnels (V)	0	4 076 636
Charges exceptionnelles (VI)	0	1 868 961

Produits et charges exceptionnels

Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	17 979 215	19 678 423
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	16 736 624	16 418 701

Produits et charges exceptionnels

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	16 606	10 473
Prestations en nature	17 396	93 549
Bénévolat	1 972	2 283
Total	35 974	106 305



Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	16 606	10 473
Prestations en nature	17 396	93 549
Personnel bénévole	1 972	2 283
Total	35 974	106 305

Charges des contributions volontaires en nature

Annexes



FONDATION HOPITAL SAINT JOSEPH

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de **200 578 668 €** et au compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total des produits est de **17 979 215 €** dégageant un excédent de **1 242 591 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Présentation de l'entité:

La Fondation Hôpital Saint Joseph de Marseille est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Le but de la Fondation d'assurer et de préserver la gestion de l'établissement hospitalier connu sous le nom de d'Hôpital Saint Joseph et de ses annexes et dépendances directement ou par l'Association Hôpital Saint Joseph de Marseille. Elle a en outre vocation à exercer toutes activités à caractère social, médico-social, sanitaire et social ou hospitalier, à Marseille et hors de Marseille; ainsi que d'assurer une mission de recherche médicale.



1/REGLES ET METHODES COMPTABLES

FAITS MARQUANTS

- **Dons et legs liés à l'appel à la générosité du public**

Les dons et legs liés à l'appel à la générosité du public se sont élevés à 4 526 K€ en 2025 :

- dons collectés auprès des personnes physiques : 321 K€ (contre 304 K€ en 2024) ;
- dons collectés auprès des personnes morales : 833 K€ (contre 846 K€ en 2024) ;
- des legs à hauteur de 3 372 K€ reçus en 2025 (contre 2 978 K€ en 2024).



- **Les principaux mouvements de l'exercice**

- Au cours de l'exercice 2025, la Fondation a poursuivi ses investissements en rachetant une parcelle de terrain attenante à l'Hopital Saint Joseph ainsi que les locaux à usage commercial situé sur le Bd Rabatau.

Les travaux suivants ont été achevés et mis en service au cours de l'exercice :
l'extension Sud du bâtiment Vernejoul 21.6 M€, accueillant notamment les consultations d'ophtalmologie, cardiologie, pneumologie et thoracique.

- Dans le cadre de la reprise de la Clinique de Bonneveine par décision du Tribunal de Commerce de Bobigny du 8 janvier 2025 par l'association Bonneveine Saint Joseph, la Fondation Hopital Saint Joseph a accordé une nouvelle avance de trésorerie de 2.210 M€ sur 2025, s'ajoutant à celle de 2024 qui s'élève à 1.017 M€.
- Conformément aux décisions prises en conseil d'administration, la Fondation a cédé au cours de l'exercice 2025 certains actifs issus de legs afin d'utiliser les fonds dans le cadre de la poursuite du schéma directeur immobilier de l'hôpital.
- Dans le cadre du rapprochement de la Clinique Saint Dominique acté le 5 juillet 2025, la Fondation a consenti une avance de trésorerie de 150 K€.

1/REGLES ET METHODES COMPTABLES

Conventions Generales Comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de méthode lié à l'application des nouveaux règlements ANC 2022-06 et 2023-03 et développé dans la partie "changement de méthodes comptables"
- Indépendance des exercices,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

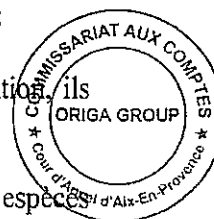
Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les règlements comptables ANC 2018.06, ANC 2022-06 et 2023.03.

Dans le secteur associatif les particularités comptables sont les suivantes :

Les fonds propres constituent la contrepartie du patrimoine de l'association, ils ne peuvent donner lieu à une appropriation individuelle.

Le fonds propre sans droit de reprise retrace les moyens en nature ou en espèces versés à l'organisme gestionnaire et affectés à l'établissement en vue d'assurer sa mission.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



Comparabilité Des Comptes

Les 2 050 000 € d'apport en fonds propres avec droit de reprise consentis à l'Association Bonneveine Saint Joseph en décembre 2024 ont été reclassés du poste "Participations" vers le poste " autres immobilisations financières".

A compter de 2025 et en conformité avec l'article 213-15 de l'ANC 2018-06, les prix de vente et valeurs nettes comptables des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés sont regroupés dans la rubrique " Legs, donations et assurances-vie" figurant au compte de résultat (voir tableau détaillé de l'annexe dans la partie "informations sur AGP"). En 2024, ces éléments figuraient en résultat exceptionnel, respectivement pour 3.7 M€ (produits) et 1.9 M€ (charges).

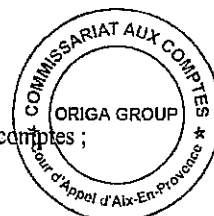
Changement De Méthodes Comptables

Les changements survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- Conformément aux dispositions des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, l'association a appliqué ce nouveau règlement pour la première fois au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.
- Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable appliqué de manière prospective. En conséquence, il n'a pas donné lieu à retraitement des comptes des exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires afin de présenter les comptes comparatifs selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat prévus par le règlement.

La première application du règlement a notamment conduit à :

- l'adoption des nouveaux modèles d'états financiers et de la nouvelle nomenclature des comptes ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- l'application de la nouvelle définition du résultat exceptionnel, limitée aux produits et charges majeurs et inhabituels ;
- des reclassements de présentation dans les comptes comparatifs de l'exercice précédent, sans modification des montants ni du résultat.



Les incidences significatives liées à l'application de ces nouvelles dispositions sont présentées dans les notes suivantes.

Modifications opérées sur la colonne comparative 2024

Dans le cadre de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03, les comptes comparatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été présentés conformément aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat prévus par ce règlement.

Cette mise en conformité a conduit à procéder à des regroupements et reclassements de comptes, opérés exclusivement à des fins de présentation, sans incidence sur le résultat ni sur les fonds propres de l'exercice comparatif.

Les principaux regroupements opérés sur la colonne comparative 2024 sont les suivants

- Au bilan :
 - regroupement des « avances et acomptes versés sur commandes » dans les « autres créances » ;
 - reclassement des charges constatées d'avance au sein de la rubrique des créances.

- Au compte de résultat :
 - regroupement des produits et charges exceptionnels de l'exercice 2024 sur les seules lignes : « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles » sans réappréciation de leur qualification au regard de la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
 - reclassement des transferts de charges de l'exercice 2024 dans les postes prévus par les nouveaux modèles de compte de résultat, notamment :
 - les transferts de charges d'exploitation présentés au sein des « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » rattachées au résultat d'exploitation ;

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'arrêtés et publiés selon l'ancienne présentation, sont présentés séparément dans l'annexe.

Incidences significatives de l'application du règlement ANC 2022-06 et 2023-03 sur l'exercice 2025

L'application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 a principalement eu pour effet de modifier la présentation et le classement de certains produits et charges, sans remettre en cause les méthodes d'évaluation retenues ni le résultat net de l'exercice. Les principales incidences chiffrées observées sont les suivantes :

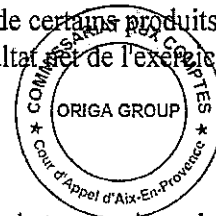
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel

Les incidences significatives relatives à la nouvelle définition du résultat exceptionnel, au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 sont les suivantes :

La quote-part de subvention virée au résultat est désormais comptabilisée dans la rubrique « concours publics et subventions d'exploitations » pour 281 K€ en 2025, elle était constatée en produits exceptionnels sur opération en capital pour 279 K€ en 2024.

Changement D'Estimations Ou De Modalité d'application

Aucun changement notable de modalité d'application n'est intervenu au cours de l'exercice.



IMMOBILISATIONS

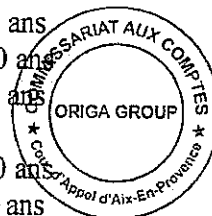
Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

La durée et le type d'amortissements résumés ci-dessous s'appliquent sur toutes les acquisitions :

<u>Désignation des Immobilisations</u>	<u>Durée de l'Amortissement</u>
Logiciels	Entre 3 et 5 ans
Espaces Verts	Entre 5 à 30 ans
Bâtiments	Entre 3 à 50 ans
Agencements Installations des Constructions	Entre 5 et 50 ans
Installations Techniques Matériel et Outillage	Entre 5 à 10 ans
Matériel de Transport	3 ans
Matériel de Bureau et Informatique	Entre 3 et 10 ans
Mobilier et Œuvre d'Art	Entre 5 à 10 ans



1/REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Le type d'amortissement retenu sur l'ensemble des immobilisations est l'amortissement linéaire.

Application des règlements CRC 2002-10 (relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs) et CRC 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs)

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. Ils sont inscrits à l'actif pour leur valeur foncière, estimée par des professionnels de l'immobilier. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Il convient de se reporter au tableau " Différences d'Evaluation sur Eléments Fongibles de l'Actif Circulant" pour disposer de la valeur brute historique au 31 décembre 2025 de l'ensemble du portefeuille de la Fondation, ainsi que de son cours à la même date.

1/REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

COMPTABILISATION DES LEGS

Les biens légués, destinés à être revendus par la Fondation et non destinés par l'auteur du legs à financer un bien durable sont comptabilisés en produits pour leur valeur à la date d'acceptation du legs par le conseil d'administration sauf si le testateur ou le donateur stipule que les legs sont destinés à renforcer les fonds propres de la Fondation. Dans ce cas précis, le legs est enregistré non pas en produit mais en autres fonds propres sans droit de reprise.

Les legs pris en produits entrent dans le périmètre de l'appel à la générosité du public et constituent à ce titre des ressources à intégrer dans les informations relatives à l'appel à la générosité publique.

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06 relatif aux associations et fondations, les legs sont constatés à compter de la date d'acceptation en conseil d'administration et se traduisent ainsi en comptabilité :

au compte de résultat : en « legs, donations et assurances-vie » dans les produits d'exploitation, pour leur montant net des produits et charges lié(e)s aux legs, en application de l'article 213-15 de l'ANC 2018-06.

Le tableau détaillé est présenté dans les informations relatives à la générosité du public.

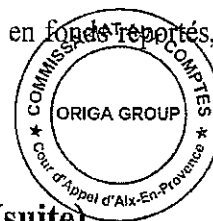


A noter que les charges et produits liés afférents aux biens destinés à être cédés, liés à la mise en vente d'un bien et à la gestion temporaire figurent en compte de résultat dans les rubriques par nature. Dans le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER), ces produits et charges figuraient en 2024 dans la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » et depuis 2025 sont regroupés dans la rubrique " Legs, Donations et assurances-vie " conformément à l'article 213-15 de l'ANC 2018-06.

La contrepartie de ces legs figure à l'actif du bilan en immobilisation, pour les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, en créance reçue par legs ou donations et en trésorerie pour les assurances vie à la date de l'encaissement.

Lorsque le legs est grevé de dettes successorales, un passif est également constaté en autres dettes.

Les legs non reçus et donc « non consommés » figurent en parallèle en fonds reportés, au passif du bilan.



1/REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

FONDS DEDIES

Lorsque des legs reçus et dons sont affectés par les donateurs à des projets définis, la partie des ressources non consommée en fin de période est inscrite en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation des projets, puis en produits, sous la rubrique « Utilisation des fonds dédiés », lors de la consommation des ressources.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable par l'association ou la fondation sont inscrites au compte 13 « subvention d'investissement affectées à des biens non renouvelables » et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement de ce bien.

REMUNERATIONS

Les trois plus hauts dirigeants de notre Fondation sont: le Président, le Vice-président et le Trésorier.

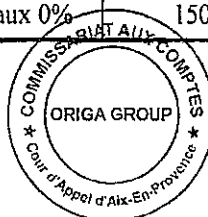
Ils assurent leurs fonctions respectives à titre bénévole.

Prêts & Avances Entre Organismes Sans But Lucratif

Organismes	Nature	conditions financières	Solde au 31/12/2025	contrat / convention	durée
Saint Joseph AFOR	Avance	taux 0%	100 000 €	oui	indéterminé
Sésame simulation	Avance	taux 0%	167 250 €	oui	indéterminé
Bonneveine Saint joseph	Avance	taux 0%	3 228 500€	oui	indéterminé
Clinique Saint Dominique	Avance	taux 0%	150 000 €	oui	31/12/2026

EVENEMENTS POST CLOTURE

NEANT



2/ENGAGEMENTS HORS - BILAN DONNES

Caution donnée par la Fondation Hôpital Saint Joseph en garantie d'un prêt long terme de un million cent mille euros (1 100 000.00€) à hauteur de 100% signé entre la Société Générale et l'association Saint Joseph SENIORS.

Cet emprunt a été levé par tranche. Au 31/12/25, le capital emprunté a intégralement été mobilisé et le capital restant dû est de 416 330.24 €.

En 2011, La Fondation Hôpital Saint Joseph a signé une lettre d'intention visant à garantir le prêt accordé par le Crédit Agricole à l'Association Hôpital Saint Joseph dont le capital restant dû à la clôture s'élève à 466 667.04€

En date du 04 décembre 2017, la Fondation Hôpital Saint Joseph s'est portée caution à hauteur de 50% d'un prêt d'un montant de 1 199 000€ accordé par la Caisse d'Epargne (CEPAC) au profit de l'association AFOR. La caution est souscrite jusqu'au 05/06/2040. Le capital restant dû à la clôture s'élève à 867 056.82 € dans les comptes d'AFOR.

La Fondation Hôpital Saint Joseph s'est portée caution à hauteur de 100% d'un prêt d'un montant de 1 800 000€ accordé par la société générale au profit de l'association AFOR. Le capital restant dû à la clôture s'élève à 11 733.60 € dans les comptes d'AFOR.

En juin 2020 , la Fondation a négocié auprès du crédit coopératif un prêt de 5 200 000 € afin de pouvoir rembourser de manière anticipée le prêt souscrit auprès du crédit agricole . Ce prêt est assorti d'un nantissement de compte titres pour 26 001.25€ et d'une garantie de cession de créance Dailly pour un montant de 5 200 000€. Le capital restant dû auprès du crédit coopératif au 31 décembre 2025 est de 3 016 000€

En juillet 2020, la Fondation a négocié un rachat du prêt souscrit à la Caisse d'Epargne auprès de la Société Générale pour 5 065 415.92 €. Ce prêt est assorti d'une délégation de loyers versés par DIAVERUM PROVENCE en garantie du remboursement, dont le capital restant dû s'élève à 2 443 325 €.

En 2023, la Fondation s'est portée caution personnelle, solidaire et indivisible à hauteur de 3.5 M€ visant à garantir le prêt accordé par la Caisse d'Epargne au profit de l'Association Hôpital Saint Joseph dont le capital restant dû à la clôture s'élève à 2 843 749.97€.

En 2024, La Fondation Hôpital Saint Joseph s'est portée caution personnelle solidaire et indivisible à hauteur de 5M€ visant à garantir le prêt accordé par la caisse d'Epargne au profit de l'Hopital Saint Joseph dont le capital restant dû à la clôture s'élève à 4 687 499.99€.

2/ENGAGEMENTS HORS - BILAN DONNES (suite)

Les autres garanties de prêt souscrites par la Fondation sont les suivantes :

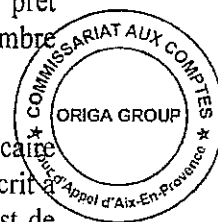
-Un nantissement de créances et une promesse d'affectation hypothécaire pour un montant de 1 500 000.00€ (soit 100% du prêt) concernant le prêt souscrit à la banque Crédit Coopératif. Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 50 000.00€.

-Un nantissement de créances et une promesse d'affectation hypothécaire pour un montant de 600 000.00€ (soit 100% du prêt) concernant le prêt souscrit à la banque Crédit Coopératif., Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 40 016.20€.

-Un nantissement de créances et une promesse d'affectation hypothécaire pour un montant de 700 000.00€ (soit 100% du prêt) concernant le prêt souscrit à la banque Crédit Coopératif., Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 23 666.33€

-Un nantissement de créances et une promesse d'affectation hypothécaire pour un montant de 1 400 000.00€ (soit 100% du prêt) concernant le prêt souscrit à la banque Crédit Coopératif., Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 23 333.33€.

- un nantissement de compte-titres pour un montant de 32 513.00 € concernant le prêt souscrit à la banque Crédit Coopératif. Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 6 256 250 €.



- Un nantissement de créances et une promesse d'affectation hypothécaire pour un montant de 7 000 000 € (soit 100% du prêt) concernant le prêt souscrit à la banque Banque des Territoires. Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 6 720 000 €.

-Un nantissement de compte-titres pour un montant de 25.000€ concernant le prêt souscrit initialement par l'association Germaine Reboul Lachaux auprès du crédit Coopératif et repris par acte authentique par la Fondation en 2022, dont le Capital restant dû au 31/12/2025 s'élève à 3 128 854€

-Pour le prêt de la banque Caisse d'Epargne souscrit le 20 juin 2023 à hauteur de 11M€ il a été donné une promesse d'affectation hypothécaire pour les locaux professionnels situés au 93 chemin Joseph AIGUIER. Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 10 037 500€.

-Pour le prêt de la banque Caisse d'Epargne souscrit le 20 juin 2023 à hauteur de 5M€ il a été donné une promesse d'affectation hypothécaire pour les locaux professionnels situés Bd de Louvain/Avenue du Prado. Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 4 600 000€.



2/ENGAGEMENTS HORS - BILAN RECUS

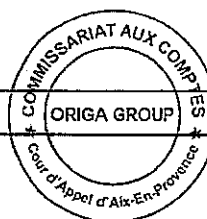
- Caution personnelle de CEGC pour 1 564 427.17€ (50% du capital restant dû) en garantie du montant initial de 4 525 000.00€. Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 3 128 854.34€.

- Caution solidaire de la ville de Marseille ou Département des Bouches du Rhône à hauteur de 50% en garantie du prêt Crédit Coopératif d'un montant initial de 4 525 000€, dont le capital restant dû s'élève à 3 128 854€ au 31/12/2025.

Nos capacités financières sont renforcées par une ligne de découvert autorisée à hauteur de 2.5 millions d'euros auprès de la caisse d'épargne.

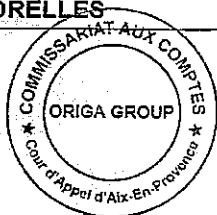
Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 745		116 075
Terrains	6 362 778		5 909 600
Dont composants			
Constructions sur sol propre	127 776 465		815 713
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	67 235 947		153 252
Install. techniques, matériel et outillage ind.	6 709 740		1 905 173
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport	12 000		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	152 401		36 402
Autres immobilisations corporelles	21 422		8 000
Immobilisations corporelles en cours	26 520 310		14 643 585
Biens reçus par legs ou donations	1 881 990		99 305
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	236 673 053		23 571 031
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	17 930 999		267 047
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	108 501		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18 039 500		267 047
TOTAL GENERAL	254 751 298		23 954 153



Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			154 820	
Terrains			12 272 378	
Constructions sur sol propre	34 734 761	266 562	163 060 376	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			67 389 199	
Installations techn., matériel et outillages ind.			8 614 913	
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport			12 000	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			188 803	
Autres immobilisations corporelles			29 422	
Immobilisations corporelles en cours	(34 734 761)		6 429 135	
Biens reçus par legs ou donations		575 046	1 406 249	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		841 608	259 402 476	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations	(2 050 000)	600 000	15 548 046	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	2 050 000		2 158 501	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		600 000	17 706 547	
TOTAL GENERAL		1 441 608	277 263 842	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	37 513	3 090		40 603
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37 513	3 090		40 603
Terrains	445 537	1 922		447 459
Constructions sur sol propre	56 917 251	3 026 932	104 355	59 839 828
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	37 769 152	3 082 625		40 851 777
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 850 092	450 015		3 300 107
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport	12 000			12 000
Matériel de bureau et informatique, mobilier	70 835	14 920		85 756
Emballages récupérables, divers	16 422			16 422
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	98 081 289	6 576 414	104 355	104 553 349
TOTAL GENERAL	98 118 803	6 579 504	104 355	104 593 952



VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.
Fonds Cial
Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

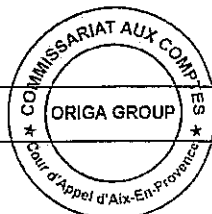
TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				

PROVISIONS REGLEMENTEES

Provisions pour litiges
Provisions pour garanties données aux clients
Provisions pour amendes et pénalités
Provisions pour pertes de change
Provisions pour pensions, obligations similaires
Provisions pour impôts
Provisions pour renouvellement immobilisations
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer
Autres provisions pour risques et charges

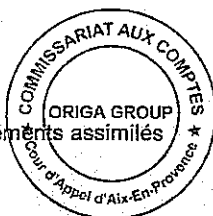


PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

Dépréciations immobilisations incorporelles			
Dépréciations immobilisations corporelles			
Dépréciations titres mis en équivalence			
Dépréciations titres de participation			
Dépréciations autres immobilis. financières	1 706 983		1 706 983
Dépréciations stocks et en cours			
Dépréciations comptes clients			
Autres dépréciations	179 704	11 883	167 822
DEPRECIATIONS	1 886 687	11 883	1 874 805
TOTAL GENERAL	1 886 687	11 883	1 874 805

Dotations et reprises d'exploitation	
Dotations et reprises financières	11 883
Dotations et reprises exceptionnelles	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice	

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	6 679 232		6 679 232
Prêts	100 000		100 000
Autres immobilisations financières	2 058 501		2 058 501
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	592 401	592 401	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	5 566 717	5 566 717	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	66 323	66 323	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	6 090 506	6 090 506	
Charges constatées d'avance	426 913	426 913	
TOTAL GENERAL	21 580 593	12 742 860	8 837 733



Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	298 110	298 110		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	70 917 566	4 312 420	17 199 492	49 405 654
Emprunts et dettes financières divers	225 459			225 459
Fournisseurs et comptes rattachés	2 076 971	2 076 971		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	609	609		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	75 860	75 860		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 495 085	3 495 085		
Groupe et associés				
Autres dettes	3 072 382	3 072 382		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	80 162 042	13 331 437	17 199 492	49 631 113

Emprunts souscrits en cours d'exercice 11 500 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice 4 250 300
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Différences d'évaluation sur
éléments fongibles et l'actif
circulant

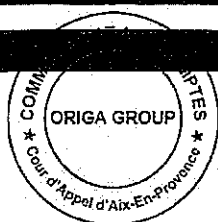
Etats Financiers au 31/12/2025

Stocks (hors valeur ajoutée)	Valeur bilan	Prix marché	Provision
------------------------------	--------------	-------------	-----------

TOTAL			
-------	--	--	--

Valeurs mobilières de placement	Valeur bilan	Prix marché	Provision
---------------------------------	--------------	-------------	-----------

Contrats capitalisation	112 217	112 217	
VMP	7 559 227	7 571 110	-11 883
Disponibilités	9 360 488	9 360 488	

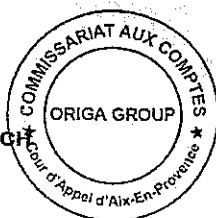


TOTAL	17 031 933	17 043 815	-11 883
-------	------------	------------	---------

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
AUTRES CREANCES				
46870000	AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	60 000,00	4 937,34	55 062,66
46870001	DONS MECENAT	161 052,00		161 052,00
46870002	DONS PERSONNES PHYSIQUES	22 923,58		22 923,58
TOTAL AUTRES CREANCES		243 975,58	4 937,34	239 038,24
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		243 975,58	4 937,34	239 038,24



Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
16880000	INTERETS COURUS NON ECHUS	298 109,94	211 460,33	86 649,61
	TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	298 109,94	211 460,33	86 649,61
DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH				
40810000	FOURNISSEURS FNP	1 247 562,99	540 715,60	706 847,39
	TOTAL DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH	1 247 562,99	540 715,60	706 847,39
AUTRES DETTES				
46860000	AUTRES CHARGES A PAYER	72 832,70	42 637,13	30 195,57
	TOTAL AUTRES DETTES	72 832,70	42 637,13	30 195,57
DETTE FISCALES ET SOCIALES				
44860000	CHARGES FISCALES A PAYER	-66 323,00	-65 888,00	-435,00
	TOTAL DETTE FISCALES ET SOCIALES	-66 323,00	-65 888,00	-435,00
	TOTAL CHARGES A PAYER	1 552 182,63	728 925,06	823 257,57



Charges et produits constatés d'avance

Etats Financiers au 31/12/2025

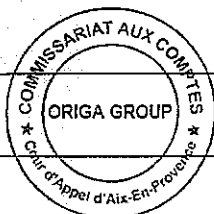
Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600000	CHARGES CONSTATEES D AVANCE (ORIGA GROUP)	426 913,14	496 891,99	-69 978,85
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		426 913,14	496 891,99	-69 978,85

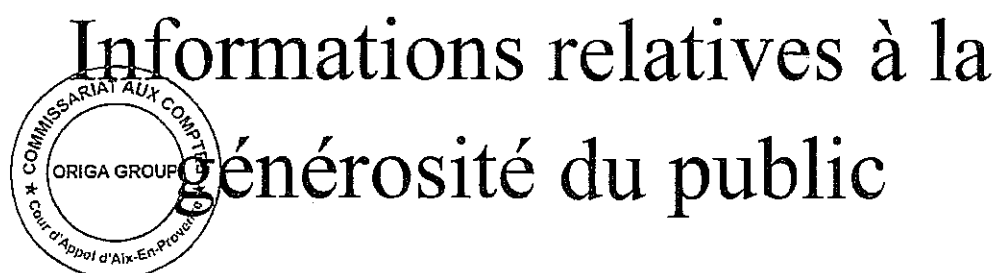


Engagements Financiers, Autres Informations



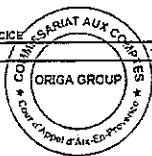
Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
EURL Parcs Auto Louvain 26 Bd de Louvain 13008 Marseille	7 622 22 918	100	7 622 7 622	2 100 000	1 005 086 -18 140
SCI Clinique la Renaissance 26 Bd de Louvain 13008 Marseille	1 005 399 426	98,51	6 419 893 4 713 000	562 825	548 516 358 421
SAS SP Finances 26 Bd de Louvain 13008 Marseille	400 000 300 997	100	2 247 753 2 247 753	2 026 077	268 953 32 352
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
AUTRES PARTICIPATIONS					





COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	477 643	1 439 477	1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	3 775 877	6 012 415
1.1. Réalisées en France	376 183	1 327 177	1.1. Cotisations sans contrepartie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	376 183	1 327 177	1.2. Dons, legs et mécénat	3 775 877	4 137 560
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	- Dons manuels	320 702	303 567
			- Legs, donations et assurances-vie	2 622 251	2 978 255
1.2. Réalisées à l'étranger	101 500	112 500	- Mécénat	832 854	845 739
- Actions réalisées par l'organisme	0	0			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	101 500	112 500	1.3. Autres produits liés à la générosité du public	0	1 884 855
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	100 165	89 781			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	100 165	89 781			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	382 646	402 502			
TOTAL DES EMPLOIS	940 493	1 931 959	TOTAL DES RESSOURCES	3 775 877	6 012 415
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	5 896 373	4 339 803	3 - UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	2 632 094	931 431
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		672 084	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	439 895	
TOTAL	6 838 866	6 943 845	TOTAL	6 838 866	6 943 845
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	7 797 463	7 065 131
			(-) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-439 895	672 084
			(-) Investissements ou (-) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-261 252	60 447
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	7 105 515	7 797 663
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Réalisées en France	34002	104022	Bénévolat	1972	2283
Réalisées à l'étranger	0	0	Prestations en nature	17396	33549
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	0		Dons en nature	19606	10473
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1972	2283			
TOTAL	35974	106305	TOTAL		
Quote-part d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public diminuée du montant des dotations acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice				-261 252	60 447
Diminuée du prix de vente des quote-parts d'immobilisations acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public				-261 252	60 447
Total					

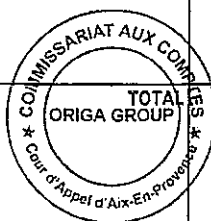


Compte de résultat par origine et destination

Etats Financiers au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 775 877	3 775 877	6 012 415	6 012 415
1.1. Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
1.2. Dons, legs et mécénat	3 775 877	3 775 877	4 127 560	4 127 560
- Dons manuels	320 762	320 762	303 567	303 567
- Legs, donations et assurances-vie	2 622 251	2 622 251	2 978 255	2 978 255
- Mécénat	832 864	832 864	845 739	845 739
1.3. Autres produits liés à la générosité du public	0	0	1 884 855	1 884 855
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	10 926 459		10 623 848	
2.1. Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2. Parrainage des entreprises	0		0	
2.3. Contributions financières sans contrepartie	556 554		540 318	
2.4. Autres produits non liés à la générosité du public	10 369 905		10 083 529	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	447 828		67 000	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 632 094	2 632 094	931 431	931 431
TOTAL	17 782 259	6 407 971	17 634 694	6 943 846
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	9 233 728	477 683	8 637 857	1 439 677
1.1. Réalisées en France	9 132 228	376 183	8 525 357	1 327 177
- Actions réalisées par l'organisme	8 990 715	376 183	8 406 444	1 327 177
- Versements à un organisme central ou à d'autres	141 513	0	118 913	0
1.2. Réalisées à l'étranger	101 500	101 500	112 500	112 500
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres	101 500	101 500	112 500	112 500
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	100 165	100 165	89 781	89 781
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	100 165	100 165	89 781	89 781
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 307 403	362 646	1 307 533	402 502
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	0		0	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	5 898 373	5 898 373	4 339 803	4 339 803
TOTAL	16 539 668	6 838 866	14 374 973	6 271 762
EXCEDENT OU DEFICIT	1 242 591	-430 895	3 259 722	672 084



VARIATION DES FONDS PROPRES

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du Résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Fonds propres sans droits de reprise	54 291 404							54 291 404
Fondation par dons et legs								
Fonds propres Sainte Marthe	6 749 185							6 749 185
Fonds de dotation Salette Montval	24 392							24 392
Fondation de lit								
Dons partenariat entreprise								
Total FONDS PROPRES sans droit de reprise	61 064 981	0	0	0	0	0	0	61 064 981
Réserve	22 793 251							22 793 251
Autres Réserve Salette Montval	4 269 327							4 269 327
Autres Réserve Travaux BUES	1 053 490	3 259 722						4 313 212
Réserve de trésorerie Salette Montval	262 099							262 099
Réserve de compensation	0							0
Réserve travaux urgences	1 500 000							1 500 000
Report à nouveau	0							0
Report à nouveau	13 685 953	0	672 084					13 685 953
Report à nouveau Salette Montval	10 748							10 748
	0							0
Résultats								
2024	3 259 722	(3 259 722)	(672 084)					0
2025				1 242 591	(430 895)			1 242 591
Subventions	3 946 947					280 563		3 666 384
Totaux FONDS PROPRES	111 846 517	0	0	1 242 591	(430 895)	280 563	0	112 808 544



TABLEAU DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	0	0	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0
Réalisées en France	34002	104022	Bénévolet	1972	2283
Réalisées à l'étranger	0	0	Prestations en nature	17396	93549
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	Dons en nature	16506	10473
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1972	2283			
TOTAL	35974	106305	TOTAL	35974	106305



Règles et méthodes d'établissement des informations relatives à l'appel de la générosité publique

Par application de l'ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005, le compte d'emploi des ressources (CER) est intégré dans l'annexe aux états financiers, accompagné des informations relatives à son élaboration.

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06 les informations relatives à la générosité publique (AGP) comprennent :

- Un Compte d'Emploi des Ressources (CER)
- Un Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)
- Un tableau de Variation des fonds propres issus de l'AGP.

Le CER rend compte, pour une année donnée de la composition des dépenses et de l'origine des ressources.

Règles d'élaboration des informations relatives à l'AGP



Ces dernières ont été arrêtées par le bureau de la Fondation en date du 22 mai 2013 et sont présentées ci-après :

Le périmètre de la générosité publique est constitué par les dons spontanés de personnes physiques ou morales, ceux issus de campagnes, ceux en provenance du site internet, les legs et le mécénat.

Les missions sociales de la Fondation s'inscrivent dans l'exercice de toutes activités à caractère social, médico-social, sanitaire et social ou hospitalier.

Elles consistent également en l'assurance d'une mission de recherche médicale. Elles résultent de la poursuite de l'œuvre entreprise par les Fondateurs de l'Hôpital Saint Joseph dans le même esprit de dévouement évangélique et de respect des consciences.

Les coûts directs relatifs à la générosité publique sont clairement identifiés et se limitent aux postes suivants:

- maintenance du logiciel informatique,
- sous-traitance du mailing,
- documentation,
- cotisations,
- frais de conception de campagne,
- frais d'actes et de contentieux,
- publications,
- frais postaux,
- autres prestations de services.



Les coûts indirects relatifs à la générosité publique concernent exclusivement le personnel détaché à la Fondation; Il n'existe, en effet, aucun coût de structure.

Ce personnel lorsqu'il intervient de manière transversale voit son coût être affecté sur l'ensemble des missions au prorata des produits respectivement générés par chacune d'elles.

Si en revanche, il n'intervient que sur une mission, il est directement affecté à cette dernière.

Autres règles

Le mode de financement des investissements (plan de financement) est décidé par le conseil d'administration.

Les produits financiers issus du mécénat et de la générosité du public (dons et legs) ainsi que les revenus fonciers nets issus de legs ne sont pas pris en compte.

Il en est de même des charges financières et frais bancaires éventuels non directement affectables, ainsi que des charges foncières issues de legs et non directement affectables.

Les dons affectés et non affectés des personnes morales seront présentés à la rubrique "1.2 Dons, legs et mécénats" sous la rubrique "Mécénats".

Les salaires chargés des personnes au chevet des patients (éducation thérapeutique, sport et santé, psy et oncologie...) sont affectés en missions sociales.

Les salaires chargés des permanents de la Fondation sont affectés en frais de fonctionnement, y compris la directrice du mécénat et de la philanthropie dont le salaire était ventilé entre frais de fonctionnement et frais de recherche de fonds jusqu'en 2024.

LES RESSOURCES

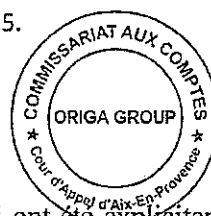
Total Dons, legs et autres produits liés à l'AGP

Les dons, mécénats et legs s'élèvent à 4 526K€ en 2025 sur le compte de résultat et à 3 776 K€ sur le CER et le CROD.

La différence, détaillée dans le tableau "Legs et autres libéralités" page suivante, provient de l'imputation des utilisations et des reports en fonds reportés liés aux legs ou donations sur les rubriques " 3 - utilisation des fonds dédiés " et " 5 - reports en fonds dédiés " du CER et du CROD, alors que ces postes sont regroupés dans la rubrique " Legs Donations ou assurances-vie" du compte de résultat, conformément à l'article 213-15 de l'ANC 2018-06. Cette présentation n'a aucune incidence sur le résultat de la fondation et sur le résultat issu de L'AGP.

Dons manuels non affectés

Les dons manuels non affectés s'élèvent à 115 K€ en 2025.



Dons manuels affectés (205K€)

Il s'agit des dons manuels de personnes physiques qui ont été explicitement affectés par les donateurs à des actions précises contenues dans les « lettres aux Amis de Saint Jo – LA- » et pas nécessairement celles publiées en 2025 car certains donateurs ont mis en place des prélèvements automatiques.

Le montant de 205 K€ perçu en 2025 se décompose comme suit par action :

- Recherche clinique	111 K€
- Ophtalmologie nouvelles innovations	28 K€
- Cabinet dentaire	23 K€
- PATIENTS DEMUNIS	23 K€
- PSY & ESTHETIQUE ONCO	19 K€
- divers projets	1 K€

Legs et autres libéralités (tableau prévu par l'art.213-15 de l'ANC 2018-06)

En 2025, la Fondation a comptabilisé 3 372 K€ de legs qui se décomposent comme suit :

Produits	Montants en K€
Assurances-vie perçues	223 k€
Prix de vente de biens immeubles reçus par legs et destinés à être cédés	917 k€
Prix de vente de biens meubles reçus par legs et destinés à être cédés	2 361 k€
Autres montants de la rubrique Legs ou donations art 213-9 ANC 2018-06	123 k€
Reprise de dépréciations d'actifs reçus par legs et destinés à être cédés	0 k€
Charges	Montants en K€
Dettes sur Legs à charge	60 k€
Valeur nette comptable des biens reçus par legs et destinés à être cédés	737 k€
Dotation aux dépréciations ou pertes d'actifs reçus par legs et destinés à être cédés	206 k€
Sous TOTAL figurant sur le CROD & le CER	2 622 K€
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	873 k€
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	123 k€
TOTAL Figurant en LEGS donations assurances vie au compte de résultat	3 372 k€

Conformément aux décisions prises en conseil d'administration, la Fondation a cédé au cours de l'exercice 2025 certains actifs issus de legs afin d'utiliser les fonds dans le cadre de la poursuite du schéma directeur immobilier de l'Hopital.

Mécénats (833K€)

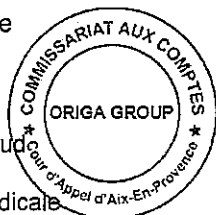
Dans ce poste, la Fondation présente les dons en provenance de personnes morales, affectés ou non affectés, pour lesquels une convention de mécénat a été signée avec la Fondation.

En 2025 la fondation a notamment reçus les mécénats suivants :

- Compagnie Fruitière	150 k€
- SNEF	100 k€
- APICIL	100 k€
- Ligue départementale de Lutte contre le cancer	100 k€

Variations des fonds dédiés

K€	2024	+	-	2025
Recherche clinique et Opé. petits cœurs	544	778	544	778
Soins palliatifs	31	83	31	83
Urgences gynécologiques	23	23	23	23
Sénologie cancérologie	2	0	2	0
Patients démunis	25	46	25	46
LA 39 Rénovation de l'Hôpital	214	300	214	300
LA 40 Pôle Parents Enfants Ste Monique	53	55	53	55
LA 43 Cancer du poumon	3	6	3	6
Chirurgie cardiaque	4	100	4	100
Psy et oncologie	88	170	88	170
LA 51 Extension Sud	211	329	211	329
Covid	16	16	16	16
LA54 Imagerie médicale	23	690	23	690
Sport & Santé	19	81	19	81
Projet PPE	5	5	5	5
Salle Hybride	277	336	277	336
Usld ssr	38	81	38	81
Innovations ophtalmo, opé basse vision	29	53	29	53
Espace détente	47	48	47	48
Gastro	10	19	10	19
FJ079 Saint Jean Baptiste	12	12	12	12
Bloc urologie	53	53	53	53
Agrandir moderniser salle rythmologie	31	31	31	31
HAITI	0	1	0	1
Schema Directeur	0	2440	0	2440
Cabinet dentaire	0	18	0	18
Total fonds dédiés	1759	5775	1759	5775
Fonds reportés sur legs acceptés en CA	2583	123	873	1833
Total fonds dédiés et fonds reportés	4342	5898	2632	7608



Cette variation des fonds dédiés correspond à la « non utilisation » sur l'exercice, de sommes affectées perçues par des donateurs. Cette non utilisation s'explique par :

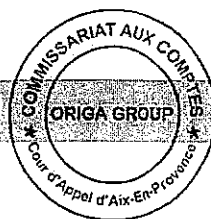
- L'affectation du don à une immobilisation. Dans ce cas le don vient en « ressource », puis tous les ans le poste « emploi » est comptabilisé au rythme de l'amortissement du bien financé.
- Des dépenses non encore réalisées pour des opérations.

LES EMPLOIS

Missions sociales ou dépenses opérationnelles financées par AGP

Le détail du poste est le suivant

en K€	2025	2024
Salaires chargés des personnes dédiées aux missions sociales	60	51
Amortissements des immobilisations financées par l'AGP	237	1119
Autres missions sociales réalisées en France	79	157
Autres missions sociales réalisées à l'étranger	102	113
Total	478	1440



Frais de recherche de dons financés par AGP

Le poste d'élève à 100K€ en 2025 contre 90K€ en 2024

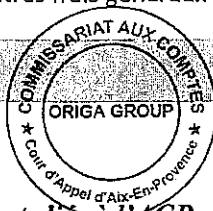
Il se décompose ainsi en 2025

en K€	2025	2024
Salaires chargés des permanents	0	34
Gestion temporaire des biens légués destinés à être cédés	0	5
Voyages et déplacements des permanents	14	4
Frais de conception, impression et envoi des lettres amis	86	47
Total	100	90

Frais de fonctionnement financés par AGP

Le détail du poste est le suivant:

en k€	2025	2024
Salaires chargés	362	226
Voyages et déplacements des permanents		
Honoraires sur ventes de biens issus de legs et autres frais		169
Amortissements des immobilisations		
Maintenance logiciel de suivi des dons et autres frais généraux	1	8
Total	363	403



Investissements ou désinvestissements nets liés à l'AGP

Il s'agit du montant brut des immobilisations acquises à compter du 1/1/2012 (date du 1er CER sous cette forme) avec des dons non affectés.

La neutralisation des dotations aux amortissements correspond au cumul de la dotation aux amortissements des biens financés par les dons affectés depuis le 1/1/2012.

Exprimé en €			Selon ANC 2018-06 31/12/2024	Selon ANC 2018-06 31/12/2023
Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	38 745	37 513	1 232	2 198
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	6 362 778	445 537	5 917 242	6 239 564
Constructions	195 012 412	94 853 801	100 158 610	70 463 163
Installations techniques, matériel, outillage	6 895 563	2 781 952	4 113 611	4 271 232
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	26 520 313		26 520 313	39 618 106
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 881 990		1 881 990	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	10 916 435	1 706 983	9 209 452	7 038 450
Créances rattachées à des participations	7 014 564		7 014 564	7 784 539
Autres titres immobilisés				
Prêts	100 000		100 000	200 000
Autres immobilisations financières	8 501		8 501	8 501
ACTIF IMMOBILISE	254 751 301	99 825 787	154 925 515	135 625 753
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	21 143		21 143	11 662
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	469 602		469 602	3 306 657
Autres créances	8 429 230		8 429 230	7 267 117
Créances reçues par legs ou donations	2 836 018		2 836 018	28 398
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	7 440 317	179 704	7 260 613	8 841 308
(dont actions propres :)				
Disponibilités	15 504 174		15 504 174	4 391 937
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	496 892		496 892	519 547
ACTIF CIRCULANT	35 197 377	179 704	35 017 672	24 366 625
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	289 948 678	100 005 491	189 943 188	159 992 379

Bilan - Passif

Etats Financiers au 31/12/2024

Exprimé en €	Selon ANC 2018-06 31/12/2024	Selon ANC 2018-06 31/12/2023
Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	61 064 981	61 064 981
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	61 064 981	61 064 981
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	29 878 167	28 824 676
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	29 878 167	28 824 676
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	13 696 701	13 696 701
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	3 259 722	1 053 491
Situation nette (sous-total)	107 899 570	104 639 849
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 946 948	4 226 032
Provisions réglementées		
TOTAL 1	111 846 518	108 865 882
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 583 070	28 398
Fonds dédiés	1 758 733	905 033
TOTAL 2	4 341 803	933 431
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL 3		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	63 879 326	41 544 806
Emprunts et dettes financières divers	225 459	225 459
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 208 699	1 695 804
Dettes des legs ou donations	3 072 840	
Dettes fiscales et sociales	42 450	399
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 229 268	6 640 806
Autres dettes	96 825	85 792
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL 4	73 754 866	50 193 066
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	189 943 188	159 992 379

Compte de résultat

Etats Financiers au 31/12/2024

Exprimé en €	Selon ANC2108-06 31/12/2024	Selon ANC2108-06 31/12/2023
Rubriques		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens dont ventes de dons en nature	9 447 220	7 767 628
Ventes de prestations de servidont parrainages		
Production vendue de services		
Subvention d'exploitation		
Concours publics et subventions d'exploitation	67 000	42 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation cc		
Collecte		
Dons manuels	303 567	335 636
Mécénats	845 739	628 391
Legs, donations et assurances-vie	2 978 255	291 723
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transi	21 304	28 390
Utilisations des fonds dédiés	931 431	613 690
Autres produits	524 685	330 245
TOTAL I	15 119 201	10 037 705
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 195 413	2 195 863
Aides financières	231 413	162 047
Impôts, taxes et versements assimilés	497 641	418 802
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 207 146	5 271 050
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés	4 339 803	931 431
Autres charges	42 874	32 312
TOTAL II	13 514 291	9 011 505
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 604 910	1 026 200
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	451 482	476 171
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		33 482
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.	31 104	
TOTAL III	482 586	509 653
CHARGES FINANCIERES		0
Dotations financières amortissements, provisions	53 035	126 669
Intérêts et charges assimilées	982 415	612 449
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL IV	1 035 450	739 119
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	(552 864)	(229 466)
	1 052 045	796 734

Exprimé en €

Selon
ANC 2018-06

Selon
ANC 2018-06

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	57 552	27 248
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 019 084	309 698
Reprises sur provisions, transferts de charges		
TOTAL V	4 076 636	336 946
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 815	77 190
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 855 145	3 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions		
TOTAL VI	1 868 961	80 190
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 207 676	256 756
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
Report des ressources non utilisées des exercices précédents		
Engagements à réaliser sur ressources non affectées		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	19 678 423	10 884 304
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	16 418 702	9 830 813
EXCEDENT OU DEFICIT	3 259 722	1 053 490

Evaluation des contributions volontaires en nature

Ressources

Dons en nature

Prestations en nature

Bénévolat

TOTAL PRODUITS

Emplois

Secours en nature

Mise à disposition gratuite de biens et services

Prestations en nature

Personnel bénévole

TOTAL CHARGES